Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260909-DELIB68_090926-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 9 septembre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme Marie-Paule BUZULIER, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBEO Lyne, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absents :
M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à Mme Marie Paule BUZULIER
Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 40

Secrétaire de séance : Mme Christelle BLANCHARD

DELIBERATION 2026-068

SYNDICAT DU LIE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET DE L'EAU POTABLE-ANNEE 2025

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel pour 2025 du service public de l'eau potable établi par le Syndicat du Lié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- N'EMET PAS d'observation et APPROUVE le rapport présenté ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Mme Christelle BLANCHARD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE R.F. 22600